

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3679**

commune (s) : Lyon 6°

objet : Nettoyement de la rue intérieure de la Cité internationale - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 5 novembre 2012**Décision n° B-2012-3679**

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Nettoiemment de la rue intérieure de la Cité internationale - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon assure l'entretien des bâtiments de la Cité internationale. Ces bâtiments encadrent une voie piétonne en partie couverte par une verrière, et une autre partie couverte par des marquises ancrées dans les murs des bâtiments. Cet espace public s'étale sur 800 mètres et représente une surface totale de 24 064 mètres carrés.

Son entretien nécessite des prestations couvrant différents domaines tels que : piquetage des papiers, collecte et nettoyage des corbeilles, nettoyage des sols et des mobiliers urbains, enlèvement des graffitis, tags et affichettes, etc.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au nettoyage de la rue intérieure de la Cité internationale à Lyon 6°.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 36 000 € HT, soit 43 056 € TTC et maximum de 144 000 € HT, soit 172 224 € TTC annuellement.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 octobre 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Onet Services pour le marché à bons de commande d'une durée ferme d'une année, reconductible de façon expresse 3 fois une année, et d'un montant annuel minimum de 36 000 € HT, soit 43 056 € TTC et maximum de 144 000 € HT, soit 172 224 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier :

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année pour le nettoyage de la rue intérieure de la Cité internationale à Lyon 6° et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Onet Services pour un montant annuel minimum de 36 000 € HT, soit 43 056 € TTC et maximum de 144 000 € HT, soit 172 224 € TTC.

2° - Les dépenses seront imputées sur les crédits à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants - exercices 2013 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.